

plus haute soumission de juin de l'an dernier. Mon honorable ami me pardonnera si je fais cette déclaration d'une manière aussi imparfaite, car j'ai dû expliquer cette affaire assez compliquée sans l'aide de mes fonctionnaires, mais je crois avoir assez bien décrit la situation.

M. SPENCE (Parkdale): Il y a des gens qui s'intéressent à la manière dont on dispose de ce papier et aimeraient à offrir des soumissions. Je crois savoir que le département a touché \$25,000 à \$27,000 pour les vieux papiers au cours des cinq dernières années.

L'hon. M. RINFRET: C'est un chiffre à peu près comme celui-là.

M. SPENCE (Parkdale): Et, l'an dernier, plus de \$20,000. Ensuite, cette année, vous donnez aux Betcherman un contrat de deux ans à \$13,000, faisant ainsi perdre \$12,000 au pays. N'est-ce pas exact?

L'hon. M. RINFRET: Cela n'est pas exact, monsieur le président. Pendant la guerre, ce contrat tout à l'avantage d'une des parties,—qu'on veuille bien l'observer,—a été défavorable au gouvernement, parce que la quantité du papier de rebut ramassé représentait une petite fortune, et je sais des gens qui ont réalisé une fortune en se faisant accorder ce contrat à un certain chiffre. Mais au cours des dernières années, le commerce des papiers de rebut n'a pas été avantageux. Je ne me souviens plus du nom de la compagnie qui avait l'entreprise avant Betcherman, mais on me dit qu'elle a perdu beaucoup d'argent, et la compagnie Betcherman a également subi de lourdes pertes au cours des dix-huit derniers mois. Nous estimons qu'il n'est pas juste qu'un individu doive perdre de l'argent dans une entreprise obtenue du gouvernement. Je n'approuve pas ce contrat même, mais je dois dire à mon honorable ami que j'ai fait des démarches en vue de voir si nous ne pourrions obtenir l'entreprise à d'autres conditions.

L'hon. M. CHAPLIN: Vous préféreriez un contrat sur lequel le Gouvernement perdrait de l'argent; est-ce cela que vous voulez?

L'hon. M. RINFRET: Je ne veux pas de contrats du genre de ceux que mes honorables amis, lorsqu'ils étaient au pouvoir, accordaient à leurs propres amis. Je veux que le comité reste dans les bonnes dispositions que je constate ce soir, mais je puis dire à l'honorable député pendant les années où ses amis étaient aux affaires, ceux qui obtinrent des entreprises firent de gros bénéfices. Depuis deux ou trois ans, cependant, il se ramasse moins de papier de rebut dans les divers ministères et les entrepreneurs ont perdu de

[L'hon. M. Rinfret.]

l'argent. Nous avons cru qu'en toute justice il y avait lieu de donner à cette compagnie l'occasion de se rembourser d'ici à deux ans en fixant un prix qui, tout en étant inférieur à celui des années antérieures, était encore supérieur à celui de la plus haute soumission que nous recevions en juin dernier.

M. SPENCE (Parkdale): Je connais cinq personnes à Ottawa et un certain nombre de Toronto qui seraient prêtes à payer plus que vous n'obtenez. En toute justice, on devrait demander des soumissions et le public devrait pouvoir soumissionner, mais je n'insisterai pas davantage là-dessus.

M. le PRÉSIDENT: Dois-je entendre que le numéro 535 est réservé?

L'hon. M. GUTHRIE: Oui.

Subventions aux paquebots-poste et aux navires, \$804,675.

L'hon. M. MALCOLM (ministre du Commerce): Monsieur le président, il y a toute une suite d'inscriptions, du n° 161 à 208 inclusivement, concernant les subventions aux paquebots-poste et aux navires. Ces crédits ne comportent aucune augmentation, à l'exception du n° 195. Cette augmentation s'explique par un changement dans le service qui, d'intermittent qu'il était, devient un service ininterrompu; c'est la seule augmentation pour toute la liste. La forte diminution dans l'ensemble du crédit comparativement à celui de l'année dernière, provient de ce que l'on a enlevé de ce chapitre les \$340,000 qui y figuraient l'année dernière pour le service des Indes occidentales, ce qui laisse, pour le crédit de cette année, un total de \$804,675, à opposer à \$1,139,880.41 l'an dernier. Je prierais le comité d'examiner ces crédits et de les adopter en bloc.

M. FRASER: Je constate une diminution totale de \$7,450 dans les numéros 166 et 167. Comment explique-t-on cet écart?

L'hon. M. MALCOLM: Les réclamations n'étaient pas encore parvenues à l'auditeur général lorsque ce dernier a clos ses écritures, mais elles ont été inscrites plus tard dans le budget supplémentaire adopté dernièrement.

(Le crédit est adopté.)

Exécution de la loi des grains du Canada, \$1,504,000.

M. EVANS: Se propose-t-on de faire de Moose Jaw un centre d'inspection?

L'hon. M. MALCOLM: Oui.

M. EVANS: Je me demandais pour quelle raison, car les cultivateurs ne l'ont jamais demandé, et cela ajoutera aux frais généraux à faire entrer en ligne de compte dans le commerce des grains. Nulle organisation que je sache, n'en a fait la demande, et à